

Genève, le 28 avril 2004

Note d'information no 7

ACTUALITES EXPRESS

1. Le rapport intérimaire dans la dispute Brésil-USA sur les subventions sur le coton¹ vient de sortir.

Le rapport intérimaire du groupe spécial de l'Organe de règlement des différends vient de paraître ce lundi 26 avril. Il a été transmis uniquement aux deux parties en cause, le Brésil et les Etats-Unis. Ceux-ci ont décidé de garder le contenu confidentiel pour l'instant. D'après leurs réactions officielles, il semblerait que le rapport pencherait plutôt en faveur du Brésil.

Le Brésil et les Etats-Unis disposent maintenant d'une semaine pour communiquer leurs observations au groupe spécial et demander éventuellement un réexamen du rapport. S'il a lieu, ce réexamen ne peut excéder deux semaines. Ensuite, le rapport final est transmis aux deux parties, puis trois semaines après à tous les pays membres de l'OMC. Dans les 60 jours suivant ces 4 à 6 semaines, le rapport devient une décision ou une recommandation de l'Organe de règlement des différends, contre laquelle les deux parties peuvent faire appel².

A ce stade et étant donné que le contenu précis du rapport intérimaire n'est pas accessible, il est difficile d'en faire une analyse approfondie. Cependant, il convient de noter qu'une décision judiciaire favorable au Brésil ne forcera pas nécessairement les Etats-Unis à modifier leur politique de soutien dans le secteur du coton. Il est peu probable que ces derniers réagissent comme dans le récent cas sur l'acier avec l'Union européenne. En effet, ni le Brésil, ni les pays africains n'ont le poids économique qui leur permettrait de brandir l'arme de rétorsion comme cela était le cas pour l'affaire acier. Il n'est pas exclu que les Etats-Unis essayeront de s'arranger avec le Brésil en lui proposant des concessions additionnelles sur d'autres produits d'exportation de ce pays et que les pays africains, qui n'ont rien d'autre à offrir que le coton, resteront sur leur faim.

D'autre part, cette décision judiciaire aura inévitablement des répercussions sur les négociations qui ont lieu actuellement autour du coton à l'OMC, suite à l'initiative déposée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad en mai 2003. Une décision favorable au Brésil pourrait devenir un atout pour les pays africains. En effet, il se pourrait que les Etats-Unis profitent des négociations pour trouver une solution négociée qui leur permette d'adapter leur politique cotonnière aux exigences des règles multilatérales – étant donné qu'il est politiquement plus facile de faire des concessions réciproques que de devoir changer sa politique sur la base d'un dictat juridique.

¹ Pour plus d'informations sur la dispute Brésil-USA sur les subventions sur le coton se référer au site de l'OMC : www.wto.org: Document OMC WT/DS267

² Pour plus d'informations sur le règlement des différends se référer au site de l'OMC : http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_f.htm

Cependant, si les décisions du groupe spécial remettent en question l'ensemble de la politique agricole américaine – comme certaines observations semblent l'indiquer – il risque d'être très difficile pour les Etats-Unis de faire des concessions dans le domaine du coton qui seraient pratiquement instantanément étendues à l'ensemble de leurs mécanismes de soutien au secteur agricole.

2. Les négociations à l'OMC

La négociation agricole de la semaine du 19 au 23 avril s'est largement limitée à la question de l'accès au marché et le coton n'a pas été abordé. Par contre, lors du Comité des négociations commerciales de l'OMC du 21 avril dernier, le Bénin a demandé que les conclusions du séminaire de Cotonou sur l'aspect développement de l'initiative coton soient mises en œuvre, tout en rappelant que l'aspect commercial – et donc des négociations – ne devait pas être négligé.

Pour plus d'information, veuillez contacter

IDEAS Centre, 10 rue de l'Arquebuse, CH - 1004 Genève

téléphone +41.22.807 17 40, fax +41.22.807 17 41

e-mail : natacha.bogorad@ideascentre.ch

nicolas.imboden@ideascentre.ch